

CILSS

Rapport de consultation sur le rapprochement institutionnel entre le CILSS et la CEDEAO

Issa Martin BIKIENGA
Consultant
Juillet 2013



SOMMAIRE

1. RAPPEL DES TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION DE CONSULTATION	3
2. ACTIVITES MENEES ET DIFFICULTES RENCONTREES	3
3. RESULTATS OBTENUS	4
4. DOCUMENTS ELABORES	6
5. PROPOSITION D'UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LA SUITE DU PROCESSUS	6
ANNEXES	9
Annexe 1 : Note sur l'état d'avancement et les actions immédiates à entreprendre en vue du rapprochement institutionnel entre le CILSS et la CEDEAO	10
Annexe 2 : Rapport de mission à la CEDEAO	18
Annexe 3 : Projet de lettre au Président de la Commission de la CEDEAO	22

1. RAPPEL DES TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION DE CONSULTATION

Les termes de référence tels que stipulés dans le contrat de consultation décrivaient la mission comme suit :

En collaboration avec l'équipe ad' hoc mise en place par le CILSS, l'appui-conseil du consultant consiste à :

- *procéder à une analyse critique des étapes déjà franchies par le processus (y compris de la feuille de route) et dégager une orientation claire et cohérente sur la convergence. Cette analyse argumentera et démontrera les bénéfices réciproques tirés par les principales parties prenantes (CEDEAO et CILSS) à la convergence, mais aussi le gain en cohérence et en efficacité de l'action régionale dans le domaine de la sécurité alimentaire, la lutte contre la désertification et la protection de l'environnement ; cette analyse servira de support pour l'inscription et l'examen de la question du rapprochement aux prochaines instances politiques de la CEDEAO (Conseil des Ministres et Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement). Elle devra mettre aussi à nu les difficultés et entraves éventuelles qui freinent le rapprochement et proposer des solutions ;*
- *proposer un MOU réactualisé précisant tous les points sur lesquels les deux parties doivent s'accorder en attendant la formalisation du statut d'institution spécialisée de la CEDEAO pour le CILSS.*

Les résultats attendus à l'issue de cette consultation étaient les suivants :

- *Une note technique d'inscription de la question du rapprochement à l'ordre du jour du Conseil des Ministres de la CEDEAO est rédigée et soumise ;*
- *Les discussions avec le Conseiller juridique de la CEDEAO sur les aspects politiques, institutionnels et juridiques sont entreprises à Bamako (Mali) où ce dernier est en mission de longue durée.*

La consultation était prévue pour se dérouler du 7 au 28 juin 2013.

2. ACTIVITES MENEES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Les activités menées ont été de trois types :

- 1) Interactions avec le Comité technique ad hoc du CILSS : le consultant a eu plusieurs entretiens avec le Comité technique ad hoc du CILSS chargé du suivi du dossier du rapprochement entre le CILSS et la CEDEAO. Il s'agit précisément de Messieurs Idi Ibrahim Issa LUMUMBA, chef de l'UAM/P/SE/VSG et Souleymane SANOU, chef de l'UAM/AFC.

Ces entretiens, qui ont été d'une grande utilité, ont aidé à une bonne conduite de la consultation, notamment à la réalisation de la mission auprès de la Commission de la CEDEAO à Abuja.

- 2) Mission auprès de la Commission de la CEDEAO : cette mission s'est déroulée du 10 au 14 juin 2013 à Abuja. Elle a été réalisée par Monsieur Souleymane SANOU et le consultant. Après un échange avec Dr Marc ATOUGA, Commissaire chargé de l'agriculture, de l'environnement et des ressources en eau, elle a été reçue par le Vice-président de la Commission de la CEDEAO, Dr Toga Gayewea MCINTOSH.
- 3) Entretien avec le Conseiller juridique de la Commission de la CEDEAO : un entretien téléphonique a eu lieu avec Dr Yaouza OURO-SAMA, Conseiller juridique à la Commission de la CEDEAO et en mission de longue durée à Bamako. Cet entretien a dû être effectué à la dernière minute après l'impossibilité de réaliser la mission initialement prévue à Bamako et l'échec de l'échange téléphonique par skype avec Dr Yaouza OURO-SAMA.

La mise en œuvre de ces activités a été émaillée de quelques difficultés notables. Tout d'abord, la mission auprès de la Commission de la CEDEAO à Abuja n'a pas été préparée de façon optimale. Les correspondances adressées aux Président et Vice-président de la Commission n'étaient pas encore parvenues à leurs destinataires à l'arrivée de la mission. En définitive, l'audience avec le Vice-président s'est déroulée sans la présence des membres du Comité technique ad hoc de la CEDEAO qui étaient en mission. En outre, la rencontre avec Dr Yaouza OURO-SAMA à Bamako n'a pu être programmée. Par ailleurs, l'entretien par skype n'a pas non plus fonctionné pour des raisons techniques.

3. RESULTATS OBTENUS

L'analyse que l'on peut faire du rapprochement entre le CILSS et la CEDEAO, depuis la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement du CILSS en 2010 à ce jour, est que le processus a été long sans enregistrer les résultats attendus. L'action principale qui consistait à l'envoi d'une mission de haut niveau du CILSS auprès de la Commission de la CEDEAO n'a eu lieu qu'en mars 2013 pour des raisons diverses. Malgré tout, on peut noter avec satisfaction l'intérêt manifeste des autorités de la Commission de la CEDEAO d'aller vers le rapprochement. Cette situation favorable a permis de faire quelques progrès notables en 2013.

Il est important de souligner que ce rapprochement représente des avantages certains aux deux OIG comme cela est largement évoqué dans la « Note sur l'état d'avancement et les actions immédiates à entreprendre en vue du rapprochement institutionnel entre le CILSS et la CEDEAO » jointe en annexe au présent rapport.

Dans le cadre de la présente consultation, les principaux résultats obtenus sont contenus dans les propositions du Vice-président de la Commission de la CEDEAO lors de l'audience du 13 juin 2013 accordée à la mission du CILSS. Ces propositions sont ci-dessous rappelées :

- 1) *La question du rapprochement sera introduite dans le rapport du Président de la Commission à la session du Conseil des ministres de juin 2013 ;*
- 2) *Elle sera également évoquée dans l'allocution du Président du Conseil des ministres à la prochaine réunion de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement prévue pour juillet 2013 ;*
- 3) *Le comité technique paritaire CILSS-CEDEAO devra préparer un dossier complet à introduire au Conseil des ministres devant se réunir en novembre 2013, ce qui permettra aux instances statutaires de la CEDEAO d'être bien informées de cette question dans toute sa plénitude et d'en décider.*

Ces propositions très pertinentes doivent être mises en œuvre le plus rapidement possible par les deux parties.

Dans le but de lancer les travaux du Comité technique ad hoc, il est proposé que le Secrétaire exécutif du CILSS demande au Président de la Commission de la CEDEAO par courrier officiel l'envoi d'une mission d'experts à Ouagadougou en fin juillet 2013. Cette mission d'experts pourrait comprendre (i) un conseiller juridique, (ii) un expert financier, (iii) un expert administratif (gestion des ressources humaines), (iv) un expert en sécurité alimentaire ou en gestion des ressources naturelles.

Ces experts, qui travailleront avec leurs homologues du CILSS, auront à se pencher sur les questions juridiques, financières, administratives et techniques du rapprochement entre le CILSS et la CEDEAO, sans que celles-ci ne soient ni exhaustives, ni limitatives. Cette première rencontre, qui durera trois à quatre jours, permettra d'élucider bon nombre de questions préalables importantes. Les experts poursuivront et approfondiront leurs réflexions au mois d'août 2013 et soumettront leurs conclusions au plus tard en septembre 2013 à la Commission de la CEDEAO et au Secrétariat exécutif du CILSS. Ainsi, les deux organisations disposeront de propositions concrètes pouvant être examinées par la Commission de l'administration et des finances, puis par le Conseil des Ministres de la CEDEAO. Cette démarche a l'avantage de faciliter et d'accélérer la prise de décision ultérieure par la Conférence des Chefs d'Etat de la CEDEAO.

4. DOCUMENTS ELABORES

Outre le présent rapport, les autres documents élaborés lors de la consultation sont les suivants :

- Note sur l'état d'avancement et les actions immédiates à entreprendre en vue du rapprochement institutionnel entre le CILSS et la CEDEAO ;
- Rapport de mission à la CEDEAO ;
- Projet de lettre au Président de la Commission de la CEDEAO.

Ces différents documents sont joints en annexes.

5. PROPOSITION D'UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LA SUITE DU PROCESSUS

A l'étape actuelle, la prise de décision par les hautes autorités de la Commission de la CEDEAO pour accélérer le processus du rapprochement institutionnel entre le CILSS et la CEDEAO exige une préparation minutieuse. Cette préparation, non seulement facilitera la prise de décision par le Conseil des Ministres et la Conférence des Chefs d'Etat de la CEDEAO, mais permettra de gagner beaucoup de temps. Cela signifie en clair que le Comité technique ad hoc CILSS-CEDEAO doit être activé le plus rapidement possible. En effet, un certain nombre de questions restent posées auxquelles il faut apporter des réponses appropriées avant d'aller vers les instances statutaires de la CEDEAO :

- 1) **Les implications politiques du rapprochement** : le rapprochement permettra au plan politique de créer un bloc unique Sahel-Afrique de l'Ouest et le Tchad qui aura sans doute pour effet de consolider l'intégration régionale. Cela implique que les politiques et stratégies de développement soient revues et/ou mises en œuvre en tenant compte de cette nouvelle configuration.
- 2) **Les implications techniques du rapprochement** : le Comité technique ad hoc doit évaluer les apports techniques du CILSS en termes de moyens de travail, de savoir-faire, d'expérience, de procédures, etc. Il s'agit d'en donner les éléments d'information nécessaires pour une appréciation par la Commission de la CEDEAO.
- 3) **Les implications juridiques du rapprochement** : certains pays membres du CILSS ne sont pas membres de la CEDEAO. C'est le cas de la Mauritanie et du Tchad. Dans la mesure où ces deux pays ont clairement manifesté leur intérêt pour ce rapprochement lors de la 15^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du CILSS tenue le 25 mars 2010 à N'Djaména, il s'agit de voir comment au plan juridique les prendre en compte. Les possibilités d'une telle prise en compte existent au regard des dispositions prévues en la matière dans le Traité révisé de la CEDEAO.

Cependant, elles méritent d'être exposées de façon explicite à la fois aux hautes autorités du CILSS et de la CEDEAO pour aider à la prise de décision.

- 4) **Les implications financières du rapprochement** : l'appartenance d'un pays à la CEDEAO implique le paiement de contributions financières. Là également, un traitement particulier doit être accordé à la Mauritanie et au Tchad. En effet, le Traité révisé de la CEDEAO, à son chapitre XII, article 70 stipule que « *Les budgets ordinaires de la Communauté et de ses Institutions sont alimentés par un prélèvement communautaire et de toutes autres sources qui peuvent être déterminées par le Conseil. En attendant l'entrée en vigueur du prélèvement communautaire, les budgets de la Communauté et de ses Institutions sont alimentés par les contributions annuelles des Etats membres* ».
- 5) **Les implications administratives du rapprochement** : elles se rapportent essentiellement à gestion des ressources humaines. Le CILSS et la CEDEAO ont des statuts et règlements intérieurs du personnel différents. Il est nécessaire de réfléchir à leur harmonisation dans le cadre du rapprochement.
- 6) **Les questions équivoques** : la quinzième (15^{ème}) Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du CILSS, tenue le 25 mars 2010 à Ndjamena, République du Tchad, a mandaté le Ministre Coordonnateur du CILSS, avec l'appui du Ministre de tutelle du pays siège et du Secrétaire Exécutif, d'entreprendre les démarches nécessaires en direction de la CEDEAO, dans la perspective de faire du CILSS une Institution spécialisée en matière de Développement rural et de Lutte contre la désertification, Gestion des ressources naturelles et Changement climatique, à la disposition des organisations d'intégration inter-africaines tout en préservant son identité, son autonomie et sa spécificité. Le dernier membre de phrase « **tout en préservant son identité, son autonomie et sa spécificité** » n'a pas un contenu clair et n'est pas compris de façon univoque ; il donne lieu à des interprétations diverses. Or, un tel questionnement n'est pas de nature à faciliter la prise de décision par les hautes autorités de la CEDEAO. Une clarification s'impose.

Lors de ses travaux, le Comité technique pourra également faire des propositions sur la manière dont le CILSS et la CEDEAO pourraient coopérer en attendant la concrétisation du rapprochement qui fera du CILSS une institution spécialisée de la CEDEAO. Ces réflexions pourraient déboucher, si nécessaire, sur la conclusion d'un MoU actualisé entre les deux OIG en vue de renforcer leurs relations de travail.

Ces questions ne sont ni exhaustives ni limitatives. Elles donnent quelques indications sur la nature du travail que devra faire le Comité ad hoc pour éclairer les hautes autorités des deux Organisations.

De façon concrète, il est recommandé que les membres constituant ce Comité, tant du côté de la CEDEAO que du CILSS, se rencontrent rapidement pour examiner ces questions. A l'occasion, ils prépareront un dossier complet à soumettre aux instances de la CEDEAO devant se tenir en novembre 2013. Le CILSS s'étant déplacé déjà en mars, puis en juin 2013 à Abuja, il peut être envisagé que le Comité se réunisse à Ouagadougou. Une correspondance officielle sera adressée au Président de la Commission de la CEDEAO pour lui demander d'autoriser une mission des cadres de la CEDEAO auprès du CILSS comprenant les compétences suivantes :

- Un conseiller juridique,
- Un expert financier,
- Un expert en gestion des ressources humaines,
- Un expert en sécurité alimentaire ou en gestion des ressources naturelles.

Le CILSS constituera une équipe équivalente.

A la lumière de ce qui vient d'être ci-dessus évoqué et pour aboutir rapidement à des résultats concrets, l'on peut proposer la feuille de route ci-dessous :

N° d'étape	Action à entreprendre	Echéance
1	Réunion du Comité technique ad hoc à Ouagadougou	Fin juillet 2013
2	Montage du dossier technique sur le rapprochement par le Comité ad hoc	Août-septembre 2013
3	Soumission du dossier à la Commission de l'administration et des finances de la CEDEAO	Novembre 2013
4	Soumission du dossier au Conseil des Ministres de la CEDEAO	Novembre 2013
5	Soumission du dossier à la Conférence des Chefs d'Etat de la CEDEAO pour prise de décision	Décembre 2013

ANNEXES

**Annexe 1 : Note sur l'état d'avancement et les actions immédiates à
entreprendre en vue du rapprochement institutionnel entre le CILSS et la
CEDEAO**

COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL



PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE
FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL

**NOTE SUR L'ETAT D'AVANCEMENT ET LES ACTIONS IMMEDIATES
A ENTREPRENDRE EN VUE DU RAPPROCHEMENT INSTITUTIONNEL
ENTRE LE CILSS ET LA CEDEAO**

Juin 2013

1. Rappel historique concernant le rapprochement institutionnel entre le CILSS et la CEDEAO

Le rapprochement institutionnel entre le CILSS et la CEDEAO a toujours fait partie des principales préoccupations des instances politiques du CILSS. Il remonte à l'année 2000 comme l'indique le rappel historique ci-dessous :

- La treizième (13^{ème}) Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement du CILSS, tenue en décembre 2000 à Bamako, République du Mali, en adoptant le Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel avait déjà demandé d'inscrire résolument les enjeux de Sécurité Alimentaire dans une approche d'intégration régionale des marchés au sein du Sahel et avec l'Afrique de l'Ouest et du Centre ;
- La quatorzième (14^{ème}) Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du CILSS, tenue en janvier 2004 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie, avait, entre autres, instruit le CILSS (i) de partager son expertise avec les autres organisations intergouvernementales de la sous-région et (ii) d'œuvrer à l'élimination des duplications de ses activités par rapport à celles des Etats et des autres Organisations sous-régionales;
- La quinzième (15^{ème}) Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du CILSS, tenue le 25 mars 2010 à Ndjamena, République du Tchad, a mandaté le Ministre Coordonnateur du CILSS, avec l'appui du Ministre de tutelle du pays siège et du Secrétaire Exécutif, d'entreprendre les démarches nécessaires en direction de la CEDEAO, dans la perspective de faire du CILSS une Institution spécialisée en matière de Développement rural et de Lutte contre la désertification, Gestion des ressources naturelles et Changement climatique, à la disposition des organisations d'intégration inter-africaines tout en préservant son identité, son autonomie et sa spécificité ;
- Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) du CILSS dans leur lettre en date du 20 juillet 2011, adressée au Secrétaire Exécutif avec copies au Ministre Coordonnateur et au Ministre de tutelle du pays siège du CILSS, ont réaffirmé leur soutien à la résolution de N'Djaména et recommandé aux deux parties d'entreprendre des actions concrètes dans le sens du rapprochement afin d'accroître leur efficacité et efficience globale, mais aussi l'impact et la durabilité des interventions.

Cette question reste toujours d'actualité, et mieux, son intérêt est devenu grandissant pour les deux organisations intergouvernementales que sont le CILSS et la CEDEAO.

2. Objectif visé par le rapprochement

L'objectif visé par le rapprochement institutionnel entre le CILSS et la CEDEAO est clairement défini dans la résolution ci-dessous rappelée de la 15^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du CILSS tenue le 25 mars 2010 à N'Djaména :

« Sur proposition de la 43^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS tenu les 23 et 24 mars 2010 à N'Djaména, République du Tchad, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du CILSS mandate le Ministre Coordonnateur avec l'appui du Ministre de tutelle du pays siège et du Secrétaire Exécutif d'entreprendre les démarches nécessaires en direction de la CEDEAO dans la perspective de faire du CILSS une institution spécialisée en matière de développement rural et de lutte contre la désertification, Gestion des Ressources Naturelles et changement climatiques à la disposition des organisations d'intégration inter-africaines tout en préservant son identité, son autonomie et sa spécificité ».

En résumé, l'objectif visé par le rapprochement est, à terme, de faire du CILSS une institution spécialisée à l'image des autres institutions spécialisées que compte la CEDEAO.

3. Avantages mutuels pour la CEDEAO et le CILSS

En se rapprochant les deux OIG tirent des avantages mutuels. Pour ce qui concerne la CEDEAO, son rapprochement avec le CILSS constitue une action importante dans la réalisation de son mandat. En effet, le Traité révisé de la CEDEAO en son chapitre 2, articles 2 et 3, stipule que :

- Chapitre 2, article 2 : **« Par le présent Traité, les Hautes Parties contractantes réaffirment la création de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et décident qu'elle sera à terme la seule Communauté économique de la Région aux fins de l'intégration économique et de la réalisation des objectifs de la Communauté économique africaine » ;**
- Chapitre 2, article 3 : **« La Communauté vise à promouvoir la coopération et l'intégration dans la perspective d'une Union économique de l'Afrique de l'Ouest en vue d'élever le niveau de vie de ses peuples, de maintenir et d'accroître la stabilité économique, de renforcer les relations entre les Etats membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain ».**

De façon concrète, en s'appuyant sur le capital d'expérience du CILSS, la CEDEAO sera mieux outillée pour mettre en œuvre ses importants programmes en matière de sécurité alimentaire, de lutte contre la désertification, d'adaptation aux changements climatiques, etc.

En effet, le CILSS, à travers son Secrétariat exécutif basé à Ouagadougou, le Centre régional AGRHYMET et l'Institut du Sahel, basés respectivement à Niamey et Bamako, est détenteur d'une expérience avérée dans les domaines suivants :

- **Appui à la définition et à la mise en œuvre de politiques et stratégies** de sécurité alimentaire, de gestion des ressources naturelles et de changements climatiques ;
- **Production et de diffusion de l'information** sur la sécurité alimentaire, les questions de population, la gestion durable des terres, la maîtrise de l'eau, le commerce régional de produits agro alimentaires et les changements climatiques ;
- **Formation** : plus de 1000 agents (techniciens supérieurs et ingénieurs) des pays du CILSS et de la CEDEAO formés dans les domaines du développement (climatologie, hydrologie, protection des végétaux, météorologie, etc.) ;
- **Capitalisation/gestion des connaissances** : vulgarisation des bonnes pratiques en matière de techniques agricoles, de gestion durable des terres et de maîtrise de l'eau ;
- **Mise en œuvre de projets pilotes multi-pays** sur la gestion durable des ressources naturelles ;
- **Vulgarisation** des résultats de la recherche ;
- **Coordination** de la recherche.

Le CILSS dispose de ce fait d'une réelle plus value et d'importants acquis pour une mise en œuvre efficiente de programmes régionaux de sécurité alimentaire et de gestion des ressources naturelles.

Cette expertise avérée du CILSS en a fait le bras technique du NEPAD dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la gestion durable des terres.

A son tour, le CILSS sera dans de meilleures conditions pour réaliser aussi son mandat fondé sur (i) la recherche de la sécurité alimentaire et (ii) la lutte contre les effets de la sécheresse et la désertification. Il est vrai que le CILSS était au départ une organisation sahélienne, mais aujourd'hui, elle a une envergure ouest-africaine à travers ses modes d'intervention. C'est ainsi qu'il a étendu ses activités depuis plusieurs années à l'espace CEDEAO et qu'il a connu en 2012 l'adhésion de quatre pays non sahéliens que sont le Bénin, le Togo, la Côte d'Ivoire et la Guinée.

Ensemble, le CILSS et la CEDEAO contribueront sans conteste au renforcement de l'intégration régionale sans laquelle le développement durable de l'Afrique de l'Ouest n'est possible.

4. Avancées observées dans le processus du rapprochement

Le rapprochement entre le CILSS et la CEDEAO est pratiquement en cours depuis plusieurs années sans que cela ne soit nécessairement mis en évidence au grand jour. En effet, les relations de collaboration entre le CILSS et la CEDEAO sont anciennes et très fortes.

Un protocole d'accord de coopération signé le 21 décembre 2006 entre les deux institutions a fait du CILSS le bras technique de la CEDEAO en matière de sécurité alimentaire et de lutte contre la désertification. Cette coopération couvre des domaines aussi divers que variés comme :

- L'extension du système de prévention et de gestion des crises alimentaires du CILSS à l'ensemble de l'espace CEDEAO ;
- L'extension du Comité Sahélien des Pesticides (CSP) et des réglementations sur la biosécurité à l'ensemble de l'espace CEDEAO ;
- L'organisation de missions ponctuelles sur les problèmes phytosanitaires dans tous les pays membres de la CEDEAO ;
- La tenue annuelle de la Conférence régionale sur la situation agricole et alimentaire et les opportunités d'affaires en Afrique de l'Ouest (CORPAO), prémisse d'une bourse régionale des produits vivriers ;
- L'appui au montage de systèmes d'information sur les marchés dans des pays du golfe de Guinée, en lien avec le Réseau des systèmes d'information sur les marchés en Afrique de l'Ouest (RESIMAO) ;
- Le suivi des flux transfrontaliers de produits agricoles et d'élevage dans l'espace CEDEAO ;
- La tenue du secrétariat technique du Programme d'Action Sous Régional de lutte contre la désertification en Afrique de l'Ouest et au Tchad (PASR/AO) ;
- La rédaction d'une stratégie d'appui au pastoralisme et d'études de flux de bétail transfrontalier ;
- La mise en valeur des expériences ouest africaines dans le document cadre du pilier 1 du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) sur la gestion durable des terres et la maîtrise de l'eau ;
- La mise en œuvre du programme African Monitoring of Environment for Sustainable Development (AMESD) sur le suivi environnemental en Afrique de l'Ouest dont le financement est assuré par l'Union Africaine/Union Européenne (UA/UE).

Les avancées notables de ce rapprochement sont illustrées par les faits et actes suivants :

- Intégration technique effective avant la résolution de N'Djamena de nombreux sujets importants traités en commun, tels que les systèmes d'information et les appuis techniques régionaux sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, la gestion des stocks céréaliers régionaux, la réglementation régionale sur les pesticides, les semences et la biosécurité, le renforcement des capacités, les instruments et outils de suivi et d'analyse de la situation agro-sylvo-pastorale, les actions d'adaptation et de variabilité au changement climatique, etc. ;

- Plusieurs concertations et réunions de travail entre les deux parties, en particulier celle du 20 octobre 2011 ayant abouti à la signature d'un aide mémoire entre le Secrétaire Exécutif du CILSS et le vice-président de la CEDEAO qui a abouti à l'élaboration d'une feuille de route ;
- Participation de la CEDEAO à certaines sessions du Comité régional de programmation et de suivi (CRPS) du CILSS, dont celle d'un Conseiller juridique à Nouakchott en décembre 2011, qui a donné un avis juridique sur la question du rapprochement;
- Comptes rendus réguliers de l'état de mise en œuvre de la décision de la quinzième 15^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du CILSS sur le rapprochement CILSS-CEDEAO, aux instances du CILSS depuis mars 2010 ;
- Tenue le 12 décembre 2012 à Ouagadougou d'une réunion de concertation CILSS-CEDEAO sur les programmes en cours et les perspectives de collaboration pour l'année 2013, en marge de la Semaine du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.

Cette réunion a été coprésidée par le Commissaire de la CEDEAO en charge de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau et le Secrétaire Exécutif du CILSS. La réunion a passé en revue les activités en cours, les domaines possibles de collaboration pour 2013 et les priorités en agriculture, environnement et gestion des ressources en eau ;

- Participation de la CEDEAO aux réunions du Comité des Partenaires du CILSS (CPC) ;
- Réalisation le 25 mars 2013 par le CILSS d'une mission de haut niveau auprès du Président de la Commission de la CEDEAO pour réactiver le processus du rapprochement.

5. Actions immédiates à entreprendre

A l'étape actuelle, beaucoup d'étapes ont été franchies de nature à favoriser le rapprochement institutionnel entre le CILSS et la CEDEAO. Les multiples actes posés notamment dans le domaine technique démontrent amplement la volonté des deux organisations de coopérer. Les propositions constructives faites par le Président de la Commission de la CEDEAO lors de l'audience accordée à la mission de haut niveau du CILSS le 25 mars 2013 viennent conforter cette volonté.

La 15^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du CILSS réunie le 25 mars 2010 à N'Djaména a pris une décision politique pour orienter le rapprochement institutionnel entre le CILSS et la CEDEAO. C'est dans le cadre de cette orientation que la mission de haut niveau du CILSS s'est rendue à Abuja pour rencontrer le Président de la Commission de la CEDEAO le 25 mars 2013.

Pour aller de l'avant, il est indispensable qu'une décision soit prise au niveau de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, équivalente à celle des plus hautes instances du CILSS. Dans cet ordre d'idées et conformément aux propositions faites par le Président de la Commission de la CEDEAO à la mission de haut niveau du CILSS, il est urgent d'entreprendre les actions suivantes :

- Préparer un dossier spécifique sur le rapprochement. Un tel dossier contenant des informations essentielles sur l'objectif, les avantages et le processus du rapprochement, etc., doit être élaboré sous la supervision du Comité technique paritaire CILSS-CEDEAO ;
- Obtenir que la question du rapprochement soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil des Ministres de la CEDEAO. Au cours de cette session sera examiné le dossier spécifique susmentionné. Pour l'aboutissement de cette question, il importe qu'une mission du CILSS se rende à Abuja pour rencontrer le Vice-président de la Commission de la CEDEAO ;
- Après un avis favorable du Conseil des Ministres de la CEDEAO, faire inscrire cette question à la prochaine réunion de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO qui en décidera ;
- Après l'accord de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, procéder au montage des dossiers juridiques et techniques devant servir de base à la concrétisation de ce rapprochement.

La mise œuvre de ces actions nécessitera une prise de contact immédiate entre le Secrétariat exécutif du CILSS et la Commission de la CEDEAO pour créer une synergie d'action en vue de parvenir rapidement à des résultats concrets.

Fait à Ouagadougou, le 6 juin 2013

Issa Martin BIKIENGA

Annexe 2 : Rapport de mission à la CEDEAO

COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL



PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE
FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL

**RAPPORT DE MISSION
AUPRES DE LA COMMISSION DE LA CEDEAO
AU SUJET DU RAPPROCHEMENT INSTITUTIONNEL
ENTRE LE CILSS ET LA CEDEAO**

1. OBJECTIF DE LA MISSION

Du 10 au 14 juin 2013, une mission du CILSS s'est rendue à Abuja auprès de la Commission de la CEDEAO. Conduite par Monsieur Souleymane SANOU, chef de l'UAM/AFC du CILSS, elle comprenait Messieurs Issa Martin BIKIENGA, ingénieur agro-économiste, consultant et Dieh Ould Cheick Bouya, juriste.

Cette mission fait suite à la mission de haut niveau effectuée par le CILSS le 25 mars 2013 auprès de la Commission de la CEDEAO au sujet du rapprochement institutionnel entre le CILSS et la CEDEAO. Son objectif était de demander l'inscription de ce rapprochement aux prochaines instances statutaires de la CEDEAO (Conseil des ministres, Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement).

2. DEROULEMENT DE LA MISSION

Arrivée à Abuja, la mission a eu des séances de travail avec Monsieur Amadou SAGNON, chef de cabinet du Président de la Commission, en vue de préparer l'audience avec Dr Toga Gayewea MCINTOSH, Vice-président de la Commission.

Par la suite, elle a rencontré le 13 juin 2013 Dr Marc ATOUGA, Commissaire chargé de l'agriculture, de l'environnement et des ressources en eau, avant d'être reçue le même jour par le Vice-président.

Lors de l'audience, la mission, après avoir fait référence à la réunion du 25 mars 2013 avec le Président de la Commission, a exposé les actions immédiates à entreprendre pour accélérer le processus du rapprochement. Ces actions sont ainsi qu'il suit :

- **Préparer un dossier spécifique sur le rapprochement.** Un tel dossier contenant des informations essentielles sur l'objectif, les avantages et le processus du rapprochement, etc., doit être élaboré sous la supervision du Comité technique paritaire CILSS-CEDEAO ;
- **Obtenir que la question du rapprochement soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil des Ministres de la CEDEAO.** Au cours de cette session sera examiné le dossier spécifique susmentionné;
- Après un avis favorable du Conseil des Ministres de la CEDEAO, **faire inscrire cette question à la prochaine réunion de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO** qui en décidera ;
- Après l'accord de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, **procéder au montage des dossiers juridiques et techniques devant servir de base à la concrétisation de ce rapprochement.**

3. RESULTATS ET PERSPECTIVES

En réponse aux préoccupations posées par la mission, le Vice-président a fait observer qu'il était actuellement trop tard pour introduire la question du rapprochement à la prochaine session du Conseil des Ministres de la CEDEAO, dans la mesure où celle-ci doit se réunir dès la semaine prochaine à Abidjan. Puis, il a fait les propositions suivantes :

- 1)** La question du rapprochement sera introduite par ses soins dans le rapport du Président de la Commission à la prochaine session du Conseil des ministres de la semaine prochaine ;
- 2)** Elle sera également évoquée dans l'allocution du Président du Conseil des ministres à la prochaine réunion de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement prévue pour juillet 2013 ;
- 3)** Le comité technique paritaire CILSS-CEDEAO devra préparer un dossier complet à introduire au Conseil des ministres devant se réunir en novembre 2013, ce qui permettra aux instances statutaires de la CEDEAO d'être bien informées de cette question dans toute sa plénitude et d'en décider.

En conclusion, l'intérêt de la Commission de la CEDEAO pour ce rapprochement demeure au regard des positions très favorables dégagées par son Président et son Vice-président. Pour l'aboutissement du processus, il importe que le Comité technique paritaire CILSS-CEDEAO élabore dans les meilleurs délais (en septembre 2013 au plus tard) un dossier spécifique à introduire aux instances de la CEDEAO.

Fait à Ouagadougou, le 16 juin 2013

Issa Martin BIKIENGA
Rapporteur

Souleymane SANOU
Chef de mission

Annexe 3 : Projet de lettre au Président de la Commission de la CEDEAO

Projet de lettre

Le Secrétaire exécutif
du CILSS

A

Monsieur le Président
de la Commission
de la CEDEAO
Abuja

Objet : Rapprochement CILSS-CEDEAO

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous exprimer toute ma profonde gratitude pour l'audience que le Vice-président de la Commission de la CEDEAO a accordée le 13 juin 2013 à la mission du CILSS composée de Messieurs Souleymane SANOU et Issa Martin BIKIENGA. Cette audience a permis de faire des avancées significatives dans le rapprochement institutionnel entre le CILSS et la CEDEAO.

Des échanges avec Monsieur le Vice-président, il ressort qu'il est impératif d'activer le Comité technique ad hoc CILSS-CEDEAO dont vous avez suggéré la mise en place lors de l'audience que vous avez accordée le 25 mars 2013 à la mission de haut niveau du CILSS. Ce Comité sera chargé d'élaborer les propositions nécessaires en vue d'accélérer le processus de ce rapprochement.

Sur la base de vos recommandations, la Commission de la CEDEAO et le Secrétariat exécutif du CILSS devaient désigner chacun de son côté, les cadres devant constituer ce Comité technique ad hoc. Dans cet ordre d'idées, je vous propose d'accueillir vers fin juillet 2013 au Secrétariat exécutif du CILSS à Ouagadougou les experts de la CEDEAO devant constituer ce Comité et qui pourraient comprendre (i) un conseiller juridique, (ii) un expert financier, (iii) un expert administratif (gestion des ressources humaines), (iv) un expert en sécurité alimentaire ou en gestion des ressources naturelles.

Ces experts, qui travailleront avec leurs homologues du CILSS, auront à se pencher sur les questions juridiques, financières, administratives et techniques du rapprochement entre le CILSS et la CEDEAO, sans que celles-ci ne soient ni exhaustives, ni limitatives.

Cette première rencontre, qui durera trois à quatre jours, permettra d'élucider bon nombre de questions préalables importantes. Les experts poursuivront et approfondiront leurs réflexions au mois d'août 2013 et soumettront leurs conclusions au plus tard en septembre 2013 à la Commission de la CEDEAO et au Secrétariat exécutif du CILSS. Ainsi, les deux organisations disposeront de propositions concrètes pouvant être examinées par la Commission de l'administration et des finances, puis par le Conseil des Ministres de la CEDEAO. Cette démarche a l'avantage de faciliter et d'accélérer la prise de décision ultérieure par la Conférence des Chefs d'Etat de la CEDEAO.

Si cette proposition vous agréée, je vous demande de bien vouloir autoriser la venue de cette mission à Ouagadougou.

Dans l'attente d'une suite favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Professeur Alhousseïni

BRETAUDEAU